

CRPE

Admissibilité

Toutes les épreuves

Sylvie BERNARD
Vincent CARILLION
Michèle GUILLEMINOT
Manuelle TAOUSSI

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL

Sommaire

INTRODUCTION	7
Le concours de recrutement des professeurs des écoles	7
Épreuves d'admissibilité : une synthèse	11
Épreuves d'admission : une synthèse	12

PARTIE I

L'épreuve d'admissibilité de français.....13

1 L'épreuve de français dans ses grandes lignes.....	15
1. Le cadre de l'épreuve	15
Quel programme pour cette épreuve ?	15
Grammaire.....	16
Expression écrite et orale	17
2. Entraînement à la partie I – La question d'étude de la langue : connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques	18
Présentation et méthodologie de la partie I	18
Connaissances orthographiques	23
Connaissances syntaxiques	48
Connaissances grammaticales.....	60
3. Entraînement à la partie II – La question de lexique et compréhension lexicale	78
Présentation et méthodologie de la partie II.....	78
La création des mots.....	79
La compréhension lexicale.....	80
4. Entraînement à la partie III – La question de réflexion portant sur un extrait de texte (littéraire, essai)	84
Présentation et méthodologie de la partie III	84
La maîtrise de la langue : rédiger correctement	87
Culture littéraire et culture personnelle.....	93

2	Sujets et corrigés	102
	1. Sujet d'annales 2026 – français, groupement 1	102
	Sujet.....	102
	Proposition de corrigé	105
	2. Sujet d'annales 2026 – français, groupement 2	108
	Sujet.....	108
	Proposition de corrigé	111
	3. Sujet d'annales 2026 – français, groupement 3	114
	Sujet.....	114
	Proposition de corrigé	117
	4. Sujet d'annales 2026 – français, sujet supplémentaire	121
	Corrigé	124

PARTIE II

L'épreuve d'admissibilité de mathématiques..... 129

1	L'épreuve de mathématiques dans ses grandes lignes	131
	Le cadre de l'épreuve	131
	Les compétences évaluées	134
	Exercices et problèmes.....	137
2	Sujets et corrigés	167
	1. Sujet d'annales 2026 – mathématiques, groupement 1	167
	Sujet.....	167
	Corrigé	174
	2. Sujet d'annales 2026 – mathématiques, groupement 2	183
	Sujet.....	183
	Corrigé	190
	3. Sujet d'annales 2026 – mathématiques, groupement 3	201
	Sujet.....	201
	Corrigé	207
	4. Sujet d'annales 2026 – mathématiques, sujet supplémentaire	216
	Sujet.....	216
	Corrigé	221

PARTIE III

L'épreuve écrite d'application..... 231

1 L'épreuve d'application dans ses grandes lignes233

1. Le cadre de l'épreuve 233

2. Les programmes et les nouveautés 235

Quelques points importants 235

Dans les programmes (août 2020) : 236

Les programmes..... 236

3. Méthodologie..... 263

Conseils 263

Séquences, séances, évaluations, progressions, programmations et démarches .. 264

2 Sujets et corrigés285

1. Sujet d'annales 2026 – application, sciences et technologie, groupement 1 285

Sujet..... 285

Sommaire 286

Dossier documentaire 287

Proposition de corrigé 299

2. Sujet d'annales 2026 – application, histoire, géographie, enseignement moral et civique, groupement 1 306

Sujet..... 306

Dossier documentaire 307

Proposition de corrigé 319

3. Sujet d'annales 2026 – application, arts, groupement 1 323

Sujet..... 323

Dossier documentaire 324

Proposition de corrigé 333

4. Sujet d'annales 2026 – application, sciences et technologie, groupement 2 338

Sujet..... 338

Sommaire 339

Dossier documentaire 339

Corrigé 356

5. Sujet d'annales 2026 – application, histoire, géographie, enseignement moral et civique, groupement 2	363
Sujet.....	363
Dossier documentaire	364
Corrigé	371
6. Sujet d'annales 2026 – application, arts, groupement 2	379
Sujet.....	379
Dossier documentaire	380
Proposition de corrigé	386
7. Sujet d'annales 2026 – application, sciences et technologie, groupement 3	391
Sujet.....	391
Sommaire	392
Dossier documentaire	392
Proposition de corrigé	409
8. Sujet d'annales 2026 – application, histoire, géographie, enseignement moral et civique, groupement 3	420
Sujet.....	420
Dossier documentaire	421
Proposition de corrigé	430
9. Sujet d'annales 2026 – application, arts, groupement 3	435
Sujet.....	435
Dossier documentaire	436
Proposition de corrigé	441
10. Sujet d'annales 2026 – application, sciences et technologies, sujet supplémentaire	448
Sujet.....	448
Sommaire	449
Dossier documentaire	449
Proposition de corrigé	465
11. Sujet d'annales 2026 – application, histoire, géographie, enseignement moral et civique, sujet supplémentaire	480
Sujet.....	480
Dossier documentaire	481
Proposition de corrigé	491
12. Sujet d'annales 2026 – application, arts, sujet supplémentaire	500
Sujet.....	500
Dossier documentaire	501
Proposition de corrigé	508



Introduction

Le concours de recrutement des professeurs des écoles

Pour une année encore, le CRPE proposera des postes au niveau Master 2. À la session 2028, il aura été complètement remplacé par le « concours réformé », qui s'adresse en grande partie aux étudiants de L3. Lors de la dernière session de ce concours, la session 2028, les épreuves écrites d'admissibilité, au nombre de trois, visent avant tout à vérifier la solidité des connaissances des candidats dans les disciplines qu'ils auront à enseigner (français, mathématiques et disciplines de la polyvalence). L'oral leur demandera : d'une part, de faire la preuve de leur motivation lors d'un entretien portant sur leur « expérience » ; d'autre part, de présenter une « leçon » dans les deux disciplines fondamentales que sont le français et les mathématiques.

Le concours du CRPE, depuis la session 2022, est ouvert aux étudiants inscrits en année de M2 (MEEF ou non) et à tous les titulaires d'un master, quelle qu'en soit la spécialité. Il est accessible aussi aux personnes dispensées de conditions de diplôme pour accéder aux métiers de la fonction publique. Toutes les conditions d'accès aux différentes voies du CRPE sont consultables sur devenirenseignant.gouv.fr

Voici comment ces épreuves sont décrites en annexe de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site Internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

I. Épreuves d'admissibilité

I. – 1. Épreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. – 2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. – 3. Épreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques.

Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie : L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique : Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts : Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

II. Épreuves d'admission

II. – 1. Épreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II. – 2. Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à **l'éducation physique et sportive**, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur **la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation**.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (les droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, la lutte contre les discriminations et stéréotypes, la promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

III. Épreuve facultative

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère.

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Épreuves d'admissibilité : une synthèse

Nature	Note	Durée	Coefficient
Français	Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire	3 h	1
Mathématiques	Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire	3 h	1
Épreuve écrite d'application sur un domaine au choix : • sciences et technologie ; • histoire, géographie, enseignement moral et civique ; • arts.	Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire	3 h	1

Épreuves d'admission : une synthèse

Nature	Durée	Note	Coefficient
Leçon en français et en mathématiques	2 heures de préparation ; 1 heure d'épreuve	La note 0 est éliminatoire	4
Épreuve d'entretien : EPS, puis entretien portant sur la motivation du candidat	30 min de préparation ; 30 min d'épreuve 35 min d'entretien	La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire	2
Épreuve facultative de langue	Une heure : 30 min de préparation et 30 min de passation	Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves	

PARTIE I

L'épreuve d'admissibilité de français



3 heures

Coefficient 1

- ① L'épreuve de français
dans ses grandes lignes..... 15
- ② Sujets et corrigés..... 102

1 L'épreuve de français dans ses grandes lignes

1. Le cadre de l'épreuve

Quel programme pour cette épreuve ?

Le programme est clair et bien défini. Il pourrait sembler lourd, s'il ne correspondait pas au socle de compétences de connaissances qu'un étudiant (titulaire d'une licence) maîtrise nécessairement : en effet, ce programme est celui des cycles 3 et 4, ce qui correspond aux contenus travaillés et acquis tout au long des années de collège et de lycée.

Nous citons ci-dessous le détail de ce « cadre de référence » :

Le cadre de référence des épreuves des concours externes, troisièmes concours et seconds concours internes de recrutement de professeurs des écoles **est celui des programmes de l'école primaire**. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4.

Des connaissances et compétences en didactique du français ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de français du cycle 4 ;
- de la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (*BOEN* spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire.

Nous reproduisons ci-dessous « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (*BOEN* spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Grammaire

Les apprentissages du collège doivent être confortés et renforcés tout au long des années de seconde et de première. Parallèlement, plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit au lycée d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives ou par des approfondissements. La description linguistique pouvant opérer sur de multiples plans (sémantique, syntaxe, pragmatique, etc.), et sur plusieurs échelles (mot, phrase, texte, etc.), on aborde ainsi progressivement la complexité de la langue. Ce surcroît d'attention porte au lycée sur les points suivants :

- **Les accords dans le groupe nominal et entre le sujet et le verbe (classe de seconde)**

Cette question d'orthographe grammaticale reprend de manière synthétique les règles d'accord abordées depuis le cycle 2, notamment celles entre le sujet et le verbe. Elle offre en outre l'occasion de consolider la connaissance des classes lexicales et des fonctions syntaxiques dans la phrase simple.

- **Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps (classe de seconde)**

Jusqu'au cycle 4, le verbe fait l'objet d'une approche principalement morphologique et sémantique. Parvenus au lycée, les élèves doivent donc être capables d'identifier une forme verbale. On peut insister sur les phénomènes de concordance, sur le rôle des temps dans la structuration des récits ou dans la modalisation du propos.

- **Les relations au sein de la phrase complexe (classe de seconde)**

L'analyse syntaxique de la phrase complexe, déjà abordée au cycle 4, doit être consolidée et complétée : l'étude des rapports entre les propositions (juxtaposition, coordination, subordination) qui a été menée au collège s'enrichit d'une étude sémantique de ces rapports permettant de rendre compte avec précision de l'interprétation des textes.

- **La syntaxe des propositions subordonnées relatives (classe de seconde)**

On s'attache à revoir les subordonnées dont la syntaxe et la relation avec la proposition principale peuvent être source de difficultés. On travaille en priorité la compréhension de la structure des relatives (notamment celles qui sont introduites par dont, auquel, duquel, etc.), en insistant, par exemple, sur ce qui les distingue des subordonnées conjonctives.

- **Les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels (classe de première)**

Le professeur rappelle aux élèves les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels de cause, de conséquence, de but, de condition et de concession, ainsi que les outils grammaticaux qui permettent leur construction, y compris les plus rares et complexes : ces subordonnées sont en effet essentielles dans l'argumentation, en lecture comme dans l'expression. Pour les besoins du travail de l'expression écrite et orale, on rapproche systématiquement les subordonnées d'autres moyens linguistiques permettant d'exprimer les mêmes relations logiques ou situationnelles (connecteurs, groupes prépositionnels, etc.), et on explique les nuances des emplois argumentatifs de ces structures.

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

• L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique (classe de première)

On peut présenter les différentes formes de phrase interrogative associées au niveau de langue (ou registre) mais on vise à éclairer surtout les distinctions entre l'interrogation directe et les interrogatives indirectes (ou enchâssées), souvent peu maîtrisées dans les productions écrites et orales. On peut étudier plus précisément la syntaxe de la phrase interrogative (nature et fonction du mot interrogatif, notamment). Des prolongements ponctuels vers la phrase exclamative et les discours rapportés sont possibles. L'ouverture de perspectives pragmatiques, avec la prise en compte des actes de langage dans leur rapport aux types de phrases, offre enfin l'occasion d'approfondir la syntaxe de l'interrogation.

• L'expression de la négation (classe de première)

Il s'agit d'étudier les différentes formes de construction de la négation ; l'examen de la phrase négative, de la préfixation et de l'opposition lexicale (antonymie) permet de travailler sur des unités de niveaux différents (mot, proposition) et s'ouvre naturellement à l'expression écrite et orale. À l'échelle des textes, on peut observer le fonctionnement pragmatique de la négation (négations partielles, énonciations implicites, etc.) et les niveaux de langue utilisés.

• Lexique (classes de seconde et première)

Des activités sont régulièrement consacrées au renforcement des ressources trop souvent négligées du lexique. Si le rappel des modes de néologie (dérivation, composition, emprunt, etc.) ou des relations lexicales (synonymie, antonymie, hyperonymie, etc.) peut guider ou éclairer ponctuellement l'exploration du lexique, celle-ci doit aussi se déployer au gré des rencontres avec les textes, hors du cadre rigide d'exercices mécaniques, afin de mettre au jour les accointances discrètes ou les voisinages féconds entre les mots.

Expression écrite et orale

Sans constituer à proprement parler des objets d'étude à traiter dans un temps qui leur soit dédié, les éléments présentés ci-dessous sont des axes autour desquels peuvent s'organiser tout au long de l'année les activités des élèves. Il peut s'agir tout d'abord de relations logiques fondamentales, qui se rencontrent dans la plupart des discours construits :

- l'expression de la condition ;
- l'expression de la cause, de la conséquence et du but ;
- l'expression de la comparaison ;
- l'expression de l'opposition et de la concession.

Pour chacun de ces axes, en fonction des travaux écrits et oraux conduits en classe, le professeur présente aux élèves un ensemble organisé de constructions et de mots qu'ils peuvent s'approprier au moyen de courts exercices d'écriture personnelle ou de reformulation. Il peut s'agir également de compétences plus générales relevant de la communication, qui mettent en jeu tant le lexique que la syntaxe ou la structuration du texte :

- adapter son expression aux différentes situations de communication ;
- organiser le développement logique d'un propos ;
- reformuler et synthétiser un propos ;
- discuter et réfuter une opinion ;
- exprimer et nuancer une opinion.

Le travail des connaissances linguistiques et celui des compétences de compréhension et d'expression étant complémentaires, il est judicieux de consacrer un moment avec les élèves à identifier et décrire les caractéristiques grammaticales des éléments qu'ils ont acquis au cours des activités d'expression écrite et orale. Par exemple, une attention portée aux subordonnées trouverait sa place au terme d'un travail sur les relations logiques, ou bien une observation des formes de reprise, notamment pronominales, conclurait utilement un travail sur l'organisation du paragraphe et du texte.

Ces éléments de cadrage ainsi que les sujets des sessions 2024 et 2025 vont nous servir de base de travail. Dans cet ouvrage synthétique, nous proposons de vous guider à travers les trois parties de l'épreuve en vous donnant accès à des rappels de connaissances et en développant des entraînements sur les sujets possibles.

2. Entraînement à la partie I – La question d'étude de la langue : connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques

Présentation et méthodologie de la partie I

» Présentation

Les jurys sont académiques, et sont souverains pour mettre en place le barème détaillé qui permettra d'évaluer les candidats et de hiérarchiser leurs performances, ce qui est le principe d'un concours. Cependant, la lecture des **rapports de jury** (documents disponibles, académie par académie et selon la voie d'inscription au concours, sur devenirenseignant.gouv.fr) permet de comprendre ce que les correcteurs attendent de tout candidat au CRPE. Pour la partie qui concerne ce que les programmes scolaires appellent désormais « l'étude de la langue » :

« Pour réussir cette partie, les candidats doivent avoir une perception très claire des fondamentaux de la grammaire (les classes grammaticales des mots et groupes de mots, le groupe nominal, le groupe verbal, le mot et sa formation), penser le système de la langue (relations, manipulations) et éviter de vouloir seulement absorber une terminologie. Ils doivent

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

également expliquer l'effet produit et ne pas se contenter d'une reformulation. On ne peut se satisfaire ici de souvenirs scolaires approximatifs. Il apparaît que cette partie de l'épreuve peut valoriser un candidat capable de faire preuve de précision et de rigueur dans l'analyse de la langue, qualités attendues d'un futur professeur des écoles. Il semble donc important que les candidats procèdent à des révisions plus systématiques du système verbal et syntaxique. Un entraînement régulier aux exercices proposés (analyse des formes verbales, analyse syntaxique sur de courts extraits, exercices de transposition du discours) leur permettra d'acquérir rapidement de bons réflexes et de progresser considérablement » (rapport de jury de la session supplémentaire, 2019).

Le jury insiste sur la nécessité de maîtriser l'analyse grammaticale et l'analyse de textes de manière générale, tout en étant capable de prendre de la distance avec celle-ci pour pouvoir réfléchir sur la langue et apprécier les effets produits par les choix des auteurs. En effet, l'étude de la langue est désormais une démarche réflexive qui ne se contente pas de classer des mots par nature et par fonction, mais qui engage logiquement la pensée.

» Méthodologie : les manipulations syntaxiques

Nous avons dorénavant à notre disposition des techniques d'observation des faits de langue, qui correspondent aux expériences que le chercheur peut mener en sciences expérimentales. En effet, la grammaire structurale a instauré un certain nombre d'outils, pour explorer ces faits, dont on retrouve trace dans les programmes de cycle 3, par exemple :

- effectuer en lecture et activité d'écriture des déplacements, des remplacements, des expansions, des réductions ;
- en réalisant à bon escient différentes expansions du nom (adjectifs qualificatifs, propositions relatives, compléments du nom) ;
- en ajoutant ou en enlevant des compléments de phrases ;
- faire la différence entre les classes de mots et les fonctions.

Quelles sont ces techniques ? Il s'agit, par exemple, de **classer** différentes expansions du nom (adjectif épithète, complément du nom, proposition subordonnée relative). Cela fait apparaître qu'elles ont toutes le même fonctionnement par rapport au nom : elles le complètent et le précisent (voir exercice 3, p. 62).

Les opérations syntaxiques permettent ainsi d'identifier et de délimiter des groupes syntaxiques. Trois propriétés permettent de déterminer si une séquence de mots constitue ou non un groupe syntaxique : la possibilité de **lui substituer un seul mot**, de **l'effacer** dans son entier ou de **la déplacer** tout entière.

Le déplacement permet de vérifier la cohésion d'un groupe et son degré d'autonomie dans la phrase. On l'emploie pour identifier les différents types de compléments, notamment pour différencier le complément essentiel du verbe d'un complément (facultatif) de la phrase.

Exemple 1 : Il prend *tes livres* > *Tes livres*, il **les** prend.

Le déplacement du groupe « tes livres » entraîne nécessairement une reprise pronominale dans le groupe verbal. Ce phénomène prouve que le groupe nominal « tes livres », à sa place initiale, occupait une fonction essentielle par rapport au verbe.

Ce groupe, non autonome, est complément essentiel du verbe.

Exemple 2 : Il prend tes livres *à la bibliothèque* > *À la bibliothèque*, il prend tes livres.

Placer « à la bibliothèque » en tête de phrase n'entraîne aucune modification syntaxique, en particulier aucune reprise pronominale, ce qui signifie que ce groupe est autonome.

C'est un complément facultatif, qui a une incidence sur la phrase entière.

La substitution permet :

- de délimiter la séquence de mots formant un groupe : par exemple, la substitution permet dans le cas suivant de déterminer quelle séquence de mots constitue le groupe nominal.

Le beau caniche noir de la voisine, soigneusement toiletté et peigné, le poil taillé en pompons, a remporté le concours de beauté.

[Le beau caniche noir de la voisine, soigneusement toiletté et peigné, le poil taillé en pompons] = Il a remporté le concours de beauté.

Le groupe signalé entre crochets pouvant être remplacé par le seul pronom *il*, constitue un groupe nominal cohérent dont nous avons trouvé les limites ;

- de faire apparaître des classes de mots et de montrer leur équivalence.

Il mange beaucoup de bonbons > *Il mange des / plusieurs / cinquante bonbons.*

La substitution de « beaucoup de » par « des » permet de l'assimiler à la catégorie des déterminants. « Beaucoup de » est un déterminant indéfini qui marque **sémantiquement** (du point de vue du sens, mais pas de la forme) le pluriel.

L'effacement vise à montrer le caractère facultatif d'un groupe syntaxique ou d'un mot. Le critère à prendre en compte est que cet effacement n'entraîne pas l'agrammaticalité de la phrase (c'est-à-dire que la phrase reste correcte, acceptable malgré cet effacement).

D'autres manipulations peuvent être demandées :

- **L'encadrement par la structure clivée** *c'est... que* met en évidence le sujet ; l'encadrement du verbe par la négation corrélatrice *ne... pas* permet de repérer celui-ci.

- **La transformation passive** permet d'identifier une fonction grammaticale : transposer une phrase de la forme active à la forme passive conduit à identifier l'élément qui occupe la fonction grammaticale de sujet du verbe.

Les balayeurs nettoient la place > *La place est nettoyée par les balayeurs.*

Transformer une phrase affirmative à la forme négative met en exergue le verbe dans la phrase.

- **L'expansion et la réduction** : l'expansion permet de faire apparaître les différentes expansions possibles dans un groupe syntaxique, que ce soit le groupe nominal ou le groupe verbal.

[Le chien] aboie.

[Le gros chien] aboie.

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

[Le gros chien hargneux] aboie.

[Le gros chien hargneux de la concierger] aboie.

[Le gros chien hargneux de la concierge de mon immeuble] aboie.

À l'inverse, la réduction permet, en retirant les expansions dans un groupe, de retrouver le noyau, le centre du groupe.

» Classer des faits linguistiques

En grammaire, la question la plus fréquente consiste à classer des phénomènes grammaticaux, en s'appuyant sur des extraits du ou des texte(s) qui servent de support au texte à rédiger. Il s'agit donc de s'intéresser à des faits de langue dans des emplois réels, qui peuvent s'écarter des faits décrits dans une grammaire. Car réfléchir à la grammaire « sur texte » demande de s'interroger davantage que sur des exercices, parce que les phénomènes sont nécessairement plus complexes.

À partir du classement ou de l'identification des faits en question (nature, fonction des mots), il peut vous être demandé d'analyser ou de commenter. Il faut alors naviguer entre votre connaissance de la grammaire et ce que les occurrences du texte semblent présenter d'intéressant pour trouver un commentaire pertinent.

» Ce qu'attend le correcteur

Un classement apparent des faits concernés : la forme de ce classement est libre, mais la mise en page doit clairement signifier quels sont les choix qui ont prévalu au classement (mise en page claire, catégories de classement précises). Il peut s'agir d'un tableau ou d'un plan hiérarchisé. En aucun cas le correcteur ne peut se satisfaire d'un relevé au fil du texte d'occurrences qui seraient ensuite commentées : c'est au candidat de faire l'effort de classer les faits, non au correcteur de s'adapter à une présentation peu rigoureuse.

Un classement selon des catégories justes et pertinentes : cela suppose une très bonne connaissance de la grammaire. Ainsi, pour chaque question possible touchant la nature ou la fonction des mots, il existe un plan théorique possible : ensuite, l'extrait sélectionné ne présente sans doute pas tous les aspects possibles de la question : la conclusion pourra faire remarquer ces manques.

Un classement juste des occurrences : les erreurs grossières sont sévèrement sanctionnées. Un classement de la majorité des occurrences : si les occurrences sont peu nombreuses, c'est l'exhaustivité du relevé qui apportera la totalité des points. En revanche, si le relevé est très long, le correcteur cherche à ce que la **majorité** des occurrences soient repérées. Mais le candidat ne doit pas relâcher sa vigilance pour autant : il y a toujours une ou deux formes qu'on ne pardonne pas au candidat d'avoir laissé passer !

L'esprit critique et l'honnêteté sont également appréciés : ainsi, face à un doute, face à un cas litigieux, n'hésitez pas à mettre en discussion le phénomène grammatical. Par exemple, telle proposition relative est-elle plutôt explicative ou déterminative ? Si le

L'épreuve d'admissibilité de français

doute est justifié, posez les termes du débat en rappelant les définitions des deux possibilités, et en analysant de la façon la plus fine possible le cas posé. Si tout ce travail est fait, on ne vous en voudra pas de ne pas savoir trancher.

» Pour le candidat

La **préparation** doit comprendre un travail systématique de **mise en fiches** de la grammaire de base ; il doit notamment rédiger une fiche par catégorie et une fiche par fonction, qui fasse figurer :

- une introduction : définition de la notion ; moyens pour la reconnaître (quels tests appliquer, quelles manipulations syntaxiques effectuer ?) ;
- un ou plusieurs classements possibles ;
- les points de vigilance à adopter (les pièges à éviter).

» Bibliographie de travail

Pour pouvoir traiter la question d'étude de la langue de manière rapide, efficace, et avec succès, vous avez besoin d'un ouvrage de grammaire « sérieux » et adapté au niveau universitaire du concours. L'essentiel est qu'il soit adapté à votre niveau de connaissances et que vous soyez à l'aise en le consultant. Consultez précisément ces ouvrages en bibliothèque, sur une ou deux notions grammaticales, avant d'en acquérir un : celui qui vous semble le plus clair et qui correspond le mieux à vos besoins.

- P. Monneret et F. Poli, *Terminologie grammaticale* : un ouvrage téléchargeable sur le site ministériel Éduscol. Élaborée par Philippe Monneret, professeur de linguistique à la faculté de lettres de Sorbonne Université, et Fabrice Poli, inspecteur général de l'Éducation nationale, des Sports et de la Recherche, la *Terminologie grammaticale* constitue une ressource pour la formation initiale et continue des professeurs qui pourront grâce à elle développer ou consolider leurs connaissances grammaticales. Organisé en deux niveaux qui favorisent l'approfondissement progressif des apprentissages, l'ouvrage s'attache à associer précision et souci de clarté. Il recourt aux désignations les plus usuelles pour favoriser la compréhension par tous des termes grammaticaux. Dans le prolongement de l'étude des notions, il propose par ailleurs des points d'explication sur l'histoire de la langue, qui permettent à chacun de mieux comprendre l'évolution des phénomènes linguistiques.
- P. Monneret et F. Poli, *La grammaire du français du CP à la 6^e* (2022), est consacré aux contenus grammaticaux des programmes des cycles 2 et 3. À la différence du volume précédent, il propose une approche didactisée des contenus grammaticaux à enseigner aux élèves des cycles 2 et 3.
- C. Stolz *et al.*, *Nouvelle grammaire du collège*, Paris, Magnard, 2007 (livre de l'élève). Une excellente grammaire qui permet de se remettre à niveau, grâce à de grandes

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

synthèses très claires. Les cas difficiles sont largement pris en compte et présentés, ce qui est intéressant dans la perspective du concours. Le livre du professeur propose tous les corrigés aux exercices présents dans la grammaire elle-même.

- M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique*, Paris, PUF, 2014. C'est l'ouvrage de référence au concours, cependant, il n'est pas d'un abord facile (terminologie spécialisée, examen des cas particuliers de la langue), notamment si vous n'avez pas fait de grammaire depuis longtemps. Il conviendra à des candidats ayant suivi des parcours en lettres ou ayant besoin d'affiner des connaissances déjà présentes.
- J.-C. Pellat, *Grevisse de l'enseignant*, Paris, Magnard, 2016.

Connaissances orthographiques

» Les accords dans le groupe verbal

La question de l'identification du sujet est déterminante pour bien accorder sujet et verbe. Les relations entre groupe sujet et groupe verbal sont réglées par le sens, et dans la syntaxe par un certain nombre d'accords : le sujet donne au verbe ses marques de genre, de nombre et de personne.

Le verbe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.

Tu entends les grenouilles qui coassent.

Il peut aussi s'accorder en genre en cas de conjugaison avec l'auxiliaire *être*.

Elles sont parties il y a une heure déjà.

L'accord en nombre

Avec un sujet unique

Il faut toujours chercher le sujet du verbe. Cette recherche peut être rendue difficile si :

- Le sujet est éloigné ou postposé :
Comme le disent les auteurs de ce texte que nous lisait gentiment ce monsieur.
- Le sujet est séparé du verbe par un pronom complément d'une autre personne :
Il les croit.
- Le sujet grammatical est un pronom démonstratif. L'accord se fait avec le sujet réel s'il est à la 3^e personne ; sinon l'accord se fait avec le pronom démonstratif.
C'étaient de belles années.
C'est nous qui décidons.
- Lorsque le sujet grammatical est exprimé par un pronom personnel, c'est ce dernier qui commande l'accord, et non le sujet réel.
Il reste des fruits !

L'épreuve d'admissibilité de français

Avec un sujet collectif avec un complément de détermination au pluriel

Si le collectif est un groupe nominal, l'accord se fait soit selon la grammaire (*Une foule de gens courait dans tous les sens*) soit selon le sens (*Une foule de gens couraient dans tous les sens. Une foule de... = des gens en très grand nombre*).

Si le collectif est un adverbe, le verbe s'accorde toujours au pluriel :

Beaucoup (de gens)

Peu de (gens)

La plupart (des gens) sortaient de l'usine.

Avec plusieurs sujets

Le verbe s'accorde en nombre avec les sujets. Il prend le genre non marqué, par conséquent, le masculin, si les sujets sont de genres différents.

Tous les garçons et les filles sont venus à la soirée.

L'accord en personne

Avec un sujet unique

Le verbe s'accorde en personne avec le sujet.

Attention : lorsque le sujet est un pronom relatif, il faut chercher l'antécédent du pronom.

Eux qui sont si malins, pourquoi n'ont-ils rien prévu ?

Avec plusieurs sujets

Plusieurs sujets, à des personnes différentes :

- si les pronoms sont à la 3^e personne de genres différents, l'accord se fait à la 3^e personne du pluriel :

Elles et eux sont venus.

- si un pronom de 1^{re} personne est accompagné de pronoms de 2^e ou 3^e personne : l'accord se fait à la 1^{re} personne du pluriel :

Eux et moi sommes fâchés.

- si un pronom de 2^e personne est accompagné de pronoms de 3^e personne : l'accord se fait à la 2^e personne du pluriel :

Toi et tes amis êtes les bienvenus.

L'accord du participe passé en genre et en nombre, dans la conjugaison des temps composés

Cette question connaît une récurrence forte au CRPE, c'est pourquoi nous choisissons de la traiter à travers plusieurs sujets corrigés.

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

**ENTRAÎNEMENT**

• Exercice 1

Relevez les participes passés dans cet extrait du texte de Marguerite Duras (*Hiroshima mon amour*, 1960) et justifiez leur accord.

J'ai vu les actualités. Le deuxième jour, dit l'Histoire, je ne l'ai pas inventé, dès le deuxième jour, des espèces animales précises ont resurgi des profondeurs de la terre et des cendres. Des chiens ont été photographiés. Pour toujours. Je les ai vus. J'ai vu les actualités. Je les ai vues. Du premier jour. Du deuxième jour. Du troisième jour.

• Corrigé

L'extrait présente sept occurrences de participes passés, que nous classons selon le cas d'accord qu'ils présentent :

- le participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*, sans antéposition du COD, n'entraîne pas d'accord : « J'ai vu les actualités » (répété deux fois) ; « des espèces animales précises ont resurgi... » ;
- le participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*, avec antéposition du COD, s'accorde avec ce COD :
 - « je ne l'ai pas inventé »,
 - « je les ai vus » (le pronom « les » renvoyant à « les chiens »),
 - « je les ai vues » (le pronom « les » renvoyant à « les actualités »),
- le participe passé dans une forme passive et s'accordant donc avec le sujet masculin pluriel : « des chiens ont été photographiés ».

• Exercice 2

Dans cet extrait de texte, justifiez les accords des formes verbales composées.

À l'instar de ces gens qui, sans entrer pour de bon dans votre vie, s'obstinent à la côtoyer et, bien plus que vos intimes, vous privent de liberté, parmi les choses qui vous sont arrivées ou que, poussé par une envie de connaissance ou de plaisir, vous avez apprises, certaines se frayent un chemin en vous, s'y développent à votre insu, et un jour vous vous apercevez que tout en vous aspire à leur obéir. Ainsi du français. Jamais je ne saurais s'il m'a vraiment accepté, mais que tel le lierre qui s'enroule autour d'un arbre il a desséché en moi l'espagnol, de cela je suis convaincu.

Hector Bianciotti, *Le Pas si lent de l'amour*, Gallimard, 1995.

ANALYSE DE LA QUESTION

La consigne de travail porte sur les « formes verbales composées » uniquement, soit les temps composés (passé composé, plus-que-parfait...). Si la question est posée, c'est que, selon l'auxiliaire de conjugaison employé (*être* ou *avoir*), le participe passé s'accorde ou non. Les cas d'accord et de non-accord du participe passé dans la conjugaison des temps composés est à revoir de près.

ATTENTION !

Lorsque vous parlez « d'accord », dites toujours entre quel élément et quel élément.

• Corrigé

- « *Les choses qui vous sont arrivées* » : lorsque le temps composé est conjugué avec l'auxiliaire *être*, il y a accord du participe passé avec le sujet du verbe. Or, même si le pronom (relatif) « qui » ne marque ni le genre ni le nombre, il a bien pour antécédent « les choses », nom féminin pluriel.
- « *Les choses que vous avez apprises* » : lorsque le temps composé est conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, il y a accord avec un COD qui serait antéposé au verbe. C'est le cas ici : « que », représentant le nom « les choses », est COD du verbe « apprendre », d'où l'accord au féminin pluriel de « apprises ». Pour « il m'a accepté », il s'agit du même cas, mais comme le COD représenté par le pronom « me » est masculin singulier, l'accord avec le participe passé « accepté » n'est pas marqué.
- « *Il a desséché en moi l'espagnol* » : dans le cas où le temps composé est conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, et où le COD est placé après le verbe, il n'y a aucun accord.
- « *Je suis convaincu* » : il s'agit ici d'un présent passif, qui est une forme composée. Comme la voix passive utilise exclusivement l'auxiliaire *être* pour sa conjugaison, il s'agit de la première règle évoquée : le participe passé s'accorde avec le sujet du verbe (mais le sujet, masculin singulier ici, n'apporte aucune marque spécifique).

• Exercice 3

Justifiez les marques de pluriel pour les mots soulignés.

Les écarts demeurent grands entre l'obsédante présence de la révolution électronique dans les discours (y compris celui-ci...) et la réalité des pratiques de lecture qui restent massivement attachées aux objets imprimés et qui n'exploitent que très partiellement les possibilités offertes par le numérique. Il nous faut être assez lucides pour ne pas prendre le virtuel pour un réel déjà là.

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

• Corrigé

Le pluriel du nom « écarts » entraîne le pluriel du verbe « demeurer » ainsi que de l'attribut du sujet, l'adjectif « grands ».

Les deux verbes « restent » et « exploitent » s'accordent avec le sujet « qui » (qui a pour antécédent « les pratiques ») ; on peut également noter que le pluriel est aussi privilégié ici alors que la tête nominale est au singulier ; le complément du nom au pluriel dans ce groupe nominal (« la réalité des pratiques ») conduit l'auteur à souligner la grande diversité existant en la matière par l'emploi d'un pluriel pour les verbes des deux relatives ; quant à l'adjectif « imprimés », il doit être au pluriel puisqu'il s'accorde avec un nom au pluriel. Dans la dernière phrase, l'accord de « lucides » s'effectue comme attribut du pronom complément « nous ».

» Les accords dans le groupe nominal

Le groupe nominal est un ensemble organisé autour d'un nom commun. Il comporte nécessairement le nom et son déterminant :

une école, des écoles

Mais il peut comporter aussi des éléments qui l'expansent, le complètent – par exemple les adjectifs. Tous ces mots s'accordent entre eux et sont donc susceptibles de varier en genre et en nombre.

• Particularités de certains mots : le genre

Certains noms ont deux genres :

- *un après-midi* ou *une après-midi* ;
- *un thermos* ou *une thermos*...

Certains noms relèvent d'un genre sur lequel on se trompe souvent : on doit dire et écrire « un pétale », « un planisphère », « un haltère », par exemple.

Noms masculins	Noms féminins
aconit, aéronef, albâtre, alvéole, amalgame, ambre, ananas, antidote, antipode, antre, apogée, aréopage, armistice, asphalte, astérisque, augure, auspices, chrysanthème, éclair, effluve, éloge, emblème, éphémère, équinoxe, girofle, haltère, hémisphère, hyménée, jade, lignite, nimbe, obélisque, opprobre, ovule, pétale, planisphère, sépale, tentacule, tubercule...	acoustique, alcôve, algèbre, anagramme, antichambre, arrhes, atmosphère, autoroute, azalée, campanule, décalcomanie, ébène, échappatoire, écritoire, épigramme, épitaphe, équivoque, icône, interview, nacre, oasis, octave, orbite, oriflamme, réglisse...

Certains noms changent de genre en même temps que de nombre :

- un amour / des amours (féminin) ;
- un orgue / des orgues (féminin)
- un délice / des délices (féminin).

Attention aussi aux expressions fréquemment mal employées : on devrait dire « une espèce de chapeau », car le nom « espèce » est féminin. Il est souvent entendu au masculin...

• Particularités de certains mots : le pluriel des noms

Le français distingue deux nombres : le singulier, qui désigne un seul être, ou un seul ensemble d'êtres ; le pluriel qui désigne plusieurs êtres ou plusieurs ensembles d'êtres.

Le pluriel se fait généralement en -s, sauf :

- Les mots terminés en -s, -x ou -z qui ne changent pas au pluriel : une fois / deux fois, une croix / des croix.
- Certains mots font leur pluriel en -x :
 - les mots en -al font -aux. Les exceptions sont : aval, bal, cal, cancal, carnaval, cérémonial, chacal, choral, festival, récital, régal qui prennent un -s,
 - les mots en -au et -eu prennent un -x au pluriel, sauf : landau (des landaus), sarrau (des sarraus), bleu (des bleus), pneu (des pneus).
- Les noms en -ail prennent un -s au pluriel, sauf : bail, corail, émail, soupirail, travail, vantail, ventail, vitrail qui changent -ail en -aux.
- Les noms en -ou prennent un -s au pluriel, sauf les sept noms de la liste : bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou et pou qui prennent un -x.

Le pluriel des noms propres

Les noms propres prennent la marque du pluriel :

- quand ils désignent des peuples ou des familles illustres ;
- quand ils désignent des « types » humains caractérisés par leur renommée, par leur talent : des Mécènes.

Les noms propres ne prennent pas la marque du pluriel :

- quand ils désignent des familles entières ;
- quand ils désignent des titres d'ouvrages, de revues.

Le pluriel des noms composés

Les noms soudés : les noms composés qui se sont soudés en un seul mot forment leur pluriel comme les mots simples : des bonjours, des passeports...

Exceptions : bonhomme (des bonshommes), madame (mesdames), mademoiselle (mesdemoiselles), monseigneur (messeigneurs), monsieur (messieurs).

Les noms non soudés : dans les noms composés dont les éléments ne sont pas soudés, on met la marque de pluriel aux éléments qui, selon l'usage, doivent la prendre : les noms et les adjectifs (mais pas les prépositions, les adverbes et les éléments verbaux, qui ne peuvent jamais prendre le -s de pluriel).

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

Certains noms **s'emploient seulement au pluriel** : *des agissements, les alentours, des annales, des armoiries, les confins, les décombres, les frais, les funérailles, des menottes, des obsèques, des pierreries.*

Certains noms ne s'emploient **qu'au singulier** et, lors d'une transposition, il faudrait non seulement les conserver au singulier, mais aussi rappeler cette particularité d'emploi :

- les noms de sciences ou d'arts : *la botanique, la sculpture, la peinture...* ;
- les noms de matière : *l'or, le marbre, l'argile...* ;
- les noms abstraits : *la faim, la soif, la haine...* ;
- les noms des cinq sens et ceux des points cardinaux : *le goût, le nord...*

• Particularités de certains mots : le pluriel des adjectifs

Les adjectifs font leur pluriel en -s ou en -x. Il faut connaître le cas particulier des adjectifs de couleur et des adjectifs composés qui sont invariables. Pour les adjectifs de couleur, il s'agit de ceux qui dérivent d'un nom : « noisette », « fuchsia », « violette »... Pour les adjectifs composés, on considère qu'ils se modifient l'un l'autre, avant de qualifier le nom au pluriel. Cela donne : des yeux bleu vert (d'un bleu qui est presque vert).



ENTRAÎNEMENT

• Exercice 1

Dans l'extrait suivant, vous transposerez au pluriel le groupe nominal « l'élève » et procéderez aux modifications nécessaires que vous justifierez.

Il arrive que l'élève soit encouragé dans cette voie par un maître encore plus pressé que lui et qu'il reçoive, en l'écoutant, un excès de mots et de connaissances, voire de prétendues révélations, qui le chargent d'un poids trop lourd ou le consomment, sans l'instruire ni l'éduquer, sans l'inciter à chercher lui-même son chemin grâce à tout cela.

Sujet d'annales, groupement 1, 2011.

• Corrigé

Justifications attendues :

- **les formes verbales conjuguées** : elles passent à la 3^e personne du pluriel (« soient », « reçoivent »). Le participe passé employé avec l'auxiliaire *être* s'accorde avec le sujet « élèves » (« encouragés ») ;
- **les pronoms personnels de 3^e personne** passent au pluriel : ils constituent la chaîne anaphorique du groupe nominal (GN) « les élèves » : lui > eux ; il > ils ; le (cinq occurrences) > les ; lui-même > eux-mêmes ;
- **le déterminant possessif** prend la forme qui marque la pluralité de possesseurs : « son » devient « leur ».

• Exercice 2

Justifiez de manière précise l'orthographe des homonymes soulignés dans le passage suivant.

Le mythe, c'est tout d'abord un édifice à plusieurs étages qui reproduisent tous le même schéma, mais à des niveaux d'abstraction croissante. Soit par exemple le fameux Mythe de la caverne de Platon. Imaginons, nous dit Platon, une caverne où sont retenus les prisonniers, attachés de telle sorte qu'ils ne puissent voir que le fond rocheux de la caverne. Derrière eux, un grand feu. Entre ce feu et eux défilent des personnages portant des objets. De ces personnages et de ces objets, les prisonniers ne voient que les ombres projetées sur le mur. Ils prennent ces ombres pour la seule réalité, et font sur elles des conjectures forcément partielles et erronées. Raconté de cette façon le mythe n'est qu'une histoire pour enfant, la description d'un guignol qui serait aussi théâtre d'ombres chinoises. Mais à un niveau supérieur, c'est toute une théorie de la connaissance, à un étage plus élevé encore cela devient une morale, puis métaphysique, puis ontologie, etc., sans cesser d'être la même histoire. [...] Il faut aller plus loin [...], l'homme ne s'arrache à l'animalité que grâce à la mythologie. L'homme ne devient homme, n'acquiert un sexe, un cœur et une imagination d'homme que grâce au bruissement d'histoires, au kaléidoscope d'images qui entourent le petit enfant dès le berceau et l'accompagnent jusqu'au tombeau. La Rochefoucauld se demandait combien d'hommes auraient songé à tomber amoureux s'ils n'avaient jamais entendu parler d'amour. Il faut radicaliser cette boutade et répondre : pas un seul. [...] Dès lors la fonction sociale – on pourrait même dire biologique – des écrivains et de tous les artistes créateurs est facile à définir. Leur ambition vise à enrichir ou au moins à modifier ce « bruissement » mythologique, ce bain d'images dans lequel vivent leurs contemporains et qui est l'oxygène de l'âme. Généralement ils n'y parviennent que par petites touches insensibles [...] Mais il arrive aussi que l'écrivain frappant un grand coup métamorphose l'âme de ses contemporains et de leur postérité d'une façon foudroyante. Ainsi Jean-Jacques Rousseau inventant la beauté des montagnes, considérées depuis des millénaires comme une horrible anticipation de l'Enfer. Avant lui tout le monde s'accordait à les trouver affreuses. Après lui leur beauté paraît évidente. Il a réussi au suprême degré, c'est-à-dire au point de s'effacer lui-même devant sa trouvaille.

Sujet d'Annales, groupement 2, 2011.

ANALYSE DE LA QUESTION

Il est demandé au candidat de travailler sur l'orthographe à partir de dix mots, ayant chacun leur homonyme dans le texte cité, soit cinq couples d'homonymes que voici : à / a, où / ou, ce / se, ces / ses et et / est.

Ici encore, il s'agit avant tout de différencier les homonymes, et donc de justifier leur orthographe, en identifiant leur nature grammaticale. Pour chacun de ces mots, il va falloir préciser sa catégorie.

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

• Corrigé

Les homonymes sont des mots courts qui se prononcent de la même manière (ils sont homophones) mais ne s'écrivent pas toujours de la même façon (homographes ou non). C'est le cas des cinq « couples » d'homonymes dont nous devons justifier l'orthographe. Parmi les difficultés de l'orthographe française, les homonymes figurent en bonne position.

1) « à » et « a » : « à » (ligne 1) est la préposition : elle permet en effet de construire le complément du nom dans le GN « un édifice à plusieurs étages ». La préposition prend l'accent, qui est un signe diacritique, c'est-à-dire qu'il permet de différencier la préposition « à » de son homonyme, la forme verbale « a » (ligne 26). Précisément, dans « il a réussi », « a » est l'auxiliaire avoir, conjugué à la 3^e personne du singulier, servant à conjuguer le passé composé du verbe « réussir ».

2) « où » et « ou » : « où » avec accent est ici un pronom relatif : il remplace (a pour antécédent) le nom « une caverne », et introduit la proposition subordonnée relative « où sont retenus les prisonniers ». Au sein de la relative, il indique le lieu de l'action. Cette forme est à distinguer de celle de la conjonction de coordination « ou » que l'on trouve à la ligne 19. Comme toute conjonction, elle articule deux éléments de même nature grammaticale : « à enrichir ou [...] à modifier ».

3) « ce » et « se » : « ce » est le déterminant démonstratif : il accompagne ici le nom « feu », avec une valeur anaphorique puisqu'un feu est déjà évoqué dans la phrase précédente ; en revanche, « se » est un pronom réfléchi. Il sert à conjuguer le verbe « se demander ».

4) « ces » et « ses » : comme « ce », « ces » est le déterminant démonstratif : il accompagne ici le nom « ombres », avec une valeur anaphorique puisque des « ombres projetées sur le mur » (ligne 6) sont décrites dans la phrase précédente. En revanche, « ses » est un déterminant possessif ; il accompagne le nom « contemporains ».

5) « et » et « est » : « et » est la conjonction de coordination. Elle relie ici deux adjectifs : « partielles et erronées », épithètes du même nom, « conjectures ». Dans « le mythe n'est qu'une histoire pour enfant » (ligne 8), « est » constitue le verbe « être », conjugué au présent de l'indicatif de la 3^e personne du singulier.

• Exercice 3

Vous justifierez l'orthographe grammaticale des mots en gras dans les expressions suivantes :

1. L'altitude [...] est **fort** loin d'être négligeable.
2. Ma pensée avait été d'abord **tout** entière occupée.
3. Poussant de **tous** côtés ses antennes mystérieuses.

ANALYSE DE LA QUESTION

La question porte sur des mots qui peuvent s'inscrire dans des catégories différentes (« fort » peut être un adjectif, un adverbe ou un nom). De la catégorie de mot dont il s'agit dépend l'orthographe de ce mot. Si l'énoncé évoque « l'orthographe grammaticale » des mots, c'est parce que la question de la variabilité ou de l'invariabilité du mot (en genre et en nombre) est en jeu.

Ici, pour justifier l'orthographe du mot en gras, il va falloir procéder à une analyse grammaticale de la phrase.

• Corrigé

Phrase 1 : « fort » est invariable, parce qu'il s'agit ici de l'adverbe. Dans cette phrase, « fort » porte sur « l'adverbe » loin, qu'il modifie en l'intensifiant : du point de vue du sens, « fort » est équivalent de « très », « vraiment », « particulièrement ». Rappelons que ce mot est à l'origine un adjectif (donc variable), qui, par transfert ou dérivation impropre, a donné naissance à cet adverbe par changement de catégorie.

Phrases 2 et 3 : le premier « tout » est l'adverbe, forme invariable. Il s'appuie sur l'adjectif « entière », qu'il intensifie. La liaison entre « tout » et « entière » conforte l'oreille, au sens où elle évite d'avoir l'impression d'un mot masculin suivi d'un féminin. On aurait ce problème si l'adjectif commençait par une consonne (« Des poules tout jaunes » > « Des poules toutes jaunes » : on ajoute « -es » à « tout », même s'il s'agit de l'adverbe invariable... pour des raisons d'harmonie à l'oreille). Dans le deuxième cas, « tous » est le déterminant « tous les », avec ellipse de l'article défini.

» La morphologie verbale (les conjugaisons)

Les questions sur les verbes au CRPE exigent des connaissances solides et des repères fiables dans la morphologie des verbes. Rappelons qu'une grande partie du temps dédié à l'étude de la langue en cycle 3 est consacrée à l'apprentissage des conjugaisons, et qu'il est donc nécessaire de les connaître.

Modes	Temps	1 ^{er} groupe	2 ^e et 3 ^e groupes	
Infinitif	présent	-er	-ir, -oir, -re	
Participe	présent	-ant		
	passé	-é	-i	-u -is -t

.....L'épreuve de français dans ses grandes lignes

Modes	Temps	1 ^{er} groupe	2 ^e et 3 ^e groupes			
Indicatif	présent	-e -es -e -ont -ez -ent	-s -s -t -ons -ez -ent	-s, -x -s, -x -t, Ø -ons -ez, -tes -ent, -ont		
	imparfait	-ais -ais -ait -ions -iez -aient				
	passé simple	-ai -as -a -âmes -âtes -èrent	-is -is -it -îmes -îtes -irent	-us -us -ut -ûmes -ûtes -urent	-ins -ins -int -îmes -îtes -inrent	
	futur simple	-erai -eras -era -erons -erez -eront	-rai -ras -ra -rons -rez -ront			
	conditionnel présent	-erais -erais -erait -erions -eriez -eraient	-rais -rais -rait -rions -riez -raient			
Subjonctif	présent	-e -es -e -ions -iez -ent				
Impératif	présent	-e -ons -ez	-s, -x, -e -ons -ez			

Rappel : les verbes du 2^e groupe sont les verbes en *-ir* qui font leur participe présent en *-issant* : *bondir* est un verbe du 2^e groupe, mais pas *partir*.